

Risques médicaux et primes d'assurance

Pour se rapprocher de ses sociétaires, la Société hospitalière d'assurances mutuelles tenait hier à Strasbourg une réunion d'information. Devant 25 responsables d'établissements de santé, Jean Yves Nouy, directeur général, a expliqué les contraintes financières liées à l'augmentation des sinistres et des indemnisations de patients.

La mutuelle professionnelle, leader en responsabilité civile hospitalière, assure 2/3 du marché des établissements publics de santé MCO (médecine, chirurgie, obstétrique).

De plus en plus de réclamations

Certains paient d'ailleurs plus d'un million d'euros de prime et les augmentations n'ont pas bonne presse. Mais en 2005, la SHAM prévoit une forte augmentation de son chiffre d'affaire, de 158 à 192 millions d'euros. Elle signale une inflation du nombre de réclamations formulées par les patients (+ 40% entre 2000 et 2004) et une augmentation des sinistres enregistrés dans ces quatre ans, passant de 7 212 à 12 948 cas soit 80%.

Sur ce nombre, une majorité va s'éteindre et seuls 30% seront réglés, soit par une transaction, soit par une décision de justice. Le principal domaine de doléance des patients touche les soins médicaux et infirmiers.

En terme de coût, c'est l'obstétrique (avec 5% des sinistres mais 16% du coût d'indemnisation) qui se distingue : « Or on ne connaît le coût réel d'un sinistre qu'au bout de 25 ans environ ; il faut donc anticiper et faire des provisions pour être en mesure de régler de futures indemnisations » explique M. Nouy.

Celui-ci évoque un accident à la naissance ayant entraîné en 1978 la dépendance totale d'un bébé. Déclaré en 1982, le sinistre fit l'objet d'un premier jugement en 1984 suivi d'un second en 2004 et l'assurance paya 6,4 millions d'euros.

Et les infections nosocomiales

La tendance, liée à la mise en place de la loi Kouchner, est à la hausse avec « notamment l'explosion du nombre des plaintes concernant les infections nosocomiales ». La SHAM expose d'ailleurs son désaccord avec la loi Kouchner qui fait porter la responsabilité d'une infection nosocomiale à l'hôpital, lieu d'acquisition de la maladie : « Un malade, suivant son hygiène de vie et son état de santé antérieur, peut être très vulnérable (immunodéprimé) ou porteur d'une **infection** bien avant son entrée à l'hôpital : quels que soient les efforts hospitaliers, une partie des infections nosocomiales seront inévitables. La responsabilité des hôpitaux doit être retenue si l'infection est la conséquence des soins et si elle était évitable par des mesures d'hygiène et des démarches qualité appropriées ».

En Alsace, la SHAM assure 14 600 lits du secteur public (Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Haguenau, Orbey), 1 350 lits du secteur privé à but non lucratif (dont ceux de la Fondation Saint Vincent) et environ 2 000 dans le secteur privé commercial et celui des maisons de retraite.

M. B-G